

Le portage de repas à domicile de la ville de Brest

Le portage de repas à domicile participe au maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées à Brest. Ce service permet de se faire livrer à domicile, sept repas hebdomadaires, y compris les repas des samedis, dimanches et jours fériés.



Covid-19 : Agissons contre la propagation du virus

L'accueil du CCAS est maintenu mais la prise de contact par téléphone doit être privilégiée (02 98 00 84 00). L'accompagnement des personnes âgées, notamment le portage de repas, et l'hébergement d'urgence sont maintenus.

Pour bénéficier du portage de repas, il est nécessaire de s'inscrire auprès du Clic au 02 98 33 21 66, les lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, et le jeudi de 10h30 à 12h et de 13h30 à 17h ou par mail antenne-ccas@brest.fr

Registre des personnes vulnérables : la ville de Brest ouvre, pour cette nouvelle phase de la crise sanitaire, un registre complémentaire au registre des personnes vulnérables* dont les critères sont élargis (difficultés financières, absence d'hébergement, isolement) et permettent l'inscription des personnes se sentant vulnérables dans le contexte actuel. Pour cela chaque personne concernée doit contacter la plateforme téléphonique de la ville de Brest au 02 98 00 80 80. Les inscriptions au registre seront valides un an et reconduites après accord de la personne qui sera contactée chaque année.

* Le registre des personnes vulnérables, déclenché par le préfet dans le cadre d'une situation exceptionnelle, concerne les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et privées de ressources suffisantes, les personnes adultes handicapées.



En savoir + : **Restons mobilisés face au Covid-19**
Consulter [les questions les plus fréquemment posées](#)

Du lundi au vendredi, ce service propose aux personnes âgées et aux personnes handicapées de se faire livrer sept repas hebdomadaires, y compris les repas des samedis, dimanches et jours fériés :

le midi : la livraison d'un repas équilibré et adapté avec le choix entre deux menus A et B élaborés par une diététicienne composés d' :

- > une entrée ou d'un potage
- > un plat principal avec son accompagnement
- > un fromage
- > un dessert
- > pain et beurre

le soir : la livraison d'une collation composée :

- > d'un potage,
- > d'une viande ou d'un laitage
- > d'un fruit

Une attention particulière est portée au goût.

Cinq fois par semaine, du lundi au vendredi, les repas sont livrés en barquettes individuelles portant des indications relatives au jour de la consommation par un agent livreur professionnel. Celui-ci stocke les barquettes immédiatement au réfrigérateur et s'assure du bon état de celui-ci.

De par son passage fréquent et régulier dans la semaine, il veille également au bien-être des personnes bénéficiaires.

La personne choisit son menu, ses jours de livraison et son repas est livré à son domicile.



Les repas peuvent se réchauffer à la casserole, au four traditionnel avec un plat adapté ou au four micro-ondes (les barquettes sont adaptées à ce mode d'emploi).

Les menus proposés :

DECEMBRE 2020	Normal	Pauvre en graisses	Pauvre en sel	Pauvre en sucre
JANVIER 2021	Normal	Pauvre en graisses	Pauvre en sel	Pauvre en sucre
FÉVRIER 2021	Normal	Pauvre en graisses	Pauvre en sel	Pauvre en sucre

La visite à domicile :

Afin de mettre en place ce service, une visite à domicile est prévue pour :

- > faire connaissance
- > expliquer le fonctionnement du service

- > préciser les horaires des livraisons
- > vérifier le bon fonctionnement du réfrigérateur
- > signer la convention entre la ou les personnes bénéficiaires et le CCAS

La mise en place est effective sous 48 heures.

En cas d'arrêt temporaire ou définitif, il est demandé de prévenir le service 2 jours avant.

Formalités et tarifs :

- > Commander un minimum de 2 repas par semaine.
- > Possibilité de commander un complément pour le soir (avec supplément).



**Le tarif est adapté aux ressources sur justificatifs.
Pour les couples, le second repas livré à la même adresse est facturé au prix minimal.**

Les pièces à fournir :

- > un certificat médical ou demande du service social de référence justifiant de la nécessité du service
- > un certificat médical précisant le type de régime et sa durée
- > si besoin la photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- > un RIB en cas de règlement par prélèvement automatique.

Publication

▫ DÉPLIANT

Pratik : Portage des repas à domicile

mai 2019

Guide pratique à destination des personnes âgées, handicapées et convalescentes.

 **TÉLÉCHARGER (821KO)**

Contact

Clic de Brest



253 rue Jean Jaurès
29200 Brest

 02 98 33 21 66

 www.brest.fr

 antenne-clic@ccas-brest.fr

Accès : Tram : station Place de Strasbourg

NOUS CONTACTER

Vous n'avez pas trouvé l'information que vous cherchiez dans cette page ?



Consultez notre foire aux questions



Ecrivez-nous

COMMENTAIRES

Commentez cet article

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Courriel (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

Saisir votre commentaire

✖ EFFACER

✓ ENVOYER

Dernière mise à jour le : **25 janvier 2021**

Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE
24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST
2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi : 8h-18h

Samedi : 8h30-12h30